

BFL CANADA

**Association des Scouts du Canada & Fédération
québécoise de Scoutisme**

Conditions de renouvellement 2025-2026

Février 2025

Table des matières

SOMMAIRE DES COUVERTURES.....	3
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISE	3
ASSURANCE ACCIDENT	5
ASSURANCE ACCIDENT (suite)	6

SOMMAIRE DES COUVERTURES

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISE

Objet de l'assurance : Responsabilité civile générale des assurés envers des tiers en cas de décès, maladies, lésions corporelles, dommages corporels et/ou de perte, dommage ou perte d'usage des biens.

PÉRIODE D'ASSURANCE : 1^{er} mars 2025 au 1^{er} mars 2026

GARANTIES	LIMITES D'ASSURANCE	
Responsabilité civile découlant des lieux et des opérations de l'Assuré	10,000,000\$	Par événement
Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité	10,000,000\$	Limite globale
F.P.Q. N.6 – Formule des non-propriétaires	5,000,000\$	Par événement
FAQ 94 – dommages occasionnés aux véhicules loués	75,000\$	Par accident
Responsabilité locative	5,000,000\$	Par lieu

FRANCHISES	
Dommages matériels et corporels – par événement	5,000\$
Préjudice personne et imputable à la publicité	5,000\$
Responsabilité civile locative	5,000\$
Dommage aux véhicules loués (FAQ 94)	2 500\$

EXCLUSIONS (voir la police pour la liste complète)
Exclusion aéronefs et embarcations
Exclusion responsabilité alcools et marijuana
Exclusion rappel de produits
Exclusion Abus
Exclusion relative aux accès ou divulgation d'Informations confidentielles ou personnelles et la responsabilité liée aux données
Exclusion Amiante
Exclusion cyber
Exclusion champignons ou spores
Exclusion des risques de guerre
Exclusion de la location de longue durée – FAQ N 6-99
Exclusion liée à l'énergie nucléaire
Exclusion terrorisme
Exclusion pollution
Exclusions d'activités : Ski alpin, de la boxe, escalade de murs, hockey avec contact, arts martiaux, vélo de montagne, feux d'artifice, gymnastique, équitation, kickboxing, lacrosse, rugby, skate et des skate-parks, snowboard, football avec contact, trampoline, jeux gonflables.

ASSURANCE ACCIDENT

PÉRIODE D'ASSURANCE : 1^{er} mars 2025 au 1^{er} mars 2026

Pourcentage du capital assuré – Somme principale \$25,000

Décès	100 %
Perte complète de la vue des deux yeux	100 %
Perte d'une main et d'un pied	100 %
Perte de l'usage d'une main et d'un pied	100 %
Perte d'une main et perte complète de la vue d'un œil	100 %
Perte d'un pied et perte complète de la vue d'un œil	100 %
Perte de la parole et de l'ouïe des deux oreilles	100 %
Mort cérébrale	100 %
Perte des deux bras, des deux mains, des deux jambes ou des deux pieds	200 %
Perte de l'usage des deux bras, des deux mains, des deux jambes ou des deux pieds	200 %
Quadriplégie	200 %
Paraplégie	200 %
Hémiplégie	200 %
Perte d'un bras ou d'une jambe	75 %
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	75 %
Perte d'une main ou d'un pied	75 %
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	75 %
Perte complète de la vue d'un œil	75 %
Perte de la parole ou de l'ouïe des deux oreilles	75 %
Perte du pouce et de l'index de la même main	33 1/3 %
Perte de l'usage du pouce et de l'index de la même main	33 1/3 %
Perte de quatre doigts de la même main	33 1/3 %
Perte de l'ouïe d'une oreille	33 1/3 %
Perte de tous les orteils du même pied	25 %
Remboursement des frais médicaux en cas d'accident	5 000 \$
Remboursement des frais dentaires en cas d'accident	1 000 \$
Enterrement	3 000 \$
Rapatriement	15 000 \$

ASSURANCE ACCIDENT (suite)

Réadaptation	15 000 \$
Transport de membres de la famille	15 000 \$
Formation professionnelle du conjoint	15 000 \$
Modification du domicile et du véhicule	50 000 \$
Indemnité spéciale pour études	5 000\$ /ans, 4 ans
Port de la ceinture de sécurité	25 000 \$
Identification	15 000 \$
Rente mensuelle en cas d'hospitalisation	2 500 \$ /mois max global 365 jours
Garantie en cas de fracture	500 \$

CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS PAR :

BFL CANADA services de risques et assurances Inc.

2001, avenue McGill College, bureau 2200

Montréal (Québec) H3A 1G1

T. 514 843-3632

F. 514 843-3842

Sans frais : 1 800 465-2842